



Sor'In'o

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin-de-Morestel
Novembre 2024

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Le 18 octobre au soir, notre doyen René TRILLAT s'est éteint à l'âge de 99 ans et un mois, à la veille de la Saint René.

Il était né à Arandon le 9 septembre 1925, dans une famille de cinq enfants. Il devient agriculteur et travaille en fermage une exploitation à Buvin. En 1957, il se marie avec Andrée Vittoz, veuve et maman de Marie-Claude, à Saint-Sorlin. Le couple s'installe alors sur la ferme d'Andrée et y travaille ardemment. De cette union naît Michel en 1959. En 1971, René devient conseiller municipal.

En 2002, il subit la charge d'un taureau. Victime de multiples fractures, il est évacué par hélicoptère. Après plusieurs mois d'hospitalisation et une résilience remarquable, il réapprend les gestes de la vie quotidienne et marche de nouveau. Il revient même sur la ferme pour donner de petits coups de main.

En 2012, Andrée décède, laissant un grand vide dans sa vie.

René aimait les plaisirs simples, rencontrer des voisins, ses amis, faire le tour des terres en voiture. Depuis quelques années, sa santé se dégradant, il reste cloué au lit. Chaque visite le comble ; ses yeux pétillent et son visage s'illumine d'un grand sourire. Il prend des nouvelles de chacun et « passe des bonjours ».

René était notre doyen. Il n'aimait pas bien ce mot, pensant que cela signifie « le plus vieux ». Mais non René, un doyen n'est pas forcément vieux ! C'est juste la personne qui a le privilège de pouvoir transmettre l'histoire. Nous aurions tous aimé souffler avec vous vos 100 bougies ; cependant le secret de votre longévité reste une énigme à part entière.

La municipalité présente à sa famille et à tous ses proches ses sincères condoléances.

Nicole GENIN

Entre autres, plusieurs délibérations ont été prises :

- Fixation d'un tarif forfaitaire d'enlèvement des dépôts sauvages gisant sur des espaces publics ou à proximité d'un chemin public. Ce sera désormais sanctionné, sur la base de preuve. Le contrevenant recevra ainsi directement un avis de somme à payer de la part du Trésor Public.

Cette méthode permet de simplifier la procédure habituelle, passant outre le dressage d'un procès-verbal et la procédure contradictoire.

Quel qu'en soit le volume, le tarif forfaitaire est fixé à 200 euros, majoré du coût du passage en déchèterie selon le barème en vigueur des tarifs TTC du SYCLUM par passage en dépassement, multiplié par le nombre de passage nécessaire.

- La parcelle ZD189, située Chemin de la Croix, d'une superficie de 210 m² a été cédée à Madame Irène Verger.

- Dans le cadre de l'aménagement du Chemin du Gros Châtaignier, la commune acquiert une partie de la parcelle ZD0095. Cette petite zone de 12 m² est inscrite en emplacement réservé au PLU et permettra à ENEDIS d'y déplacer un poteau ciment.

- L'abri vélo situé dans la cour de la salle Suzanne et Louis Gilet est fonctionnel. Les casiers permettant le rangement des affaires personnelles nécessitent quant à eux une petite amélioration. Cet équipement sera prochainement à disposition.

POINT FINANCIER

Nous avons réalisé 79 % des dépenses prévues au budget Investissement, et 64 % de nos recettes.

Nous menons un gros travail auprès de la Préfecture pour récupérer le plus rapidement possible les subventions promises lors de nos travaux de la mairie et salle des fêtes.

Au niveau du budget de fonctionnement, nous avons réalisé 52 % des prévisions de dépense et 60 % des prévisions de recettes.

Vous trouverez sur le site internet de la commune, le procès-verbal de ce conseil lorsqu'il aura été approuvé lors du prochain conseil municipal.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre

Nous vous donnons rendez-vous
devant le monument aux morts à 11 h
 en compagnie des pompiers de Dolomieu,
 et
 de notre porte-drapeau Denis Reynaud
 (représentant FNACA de notre commune).



À l'issue de la cérémonie, nous partagerons un verre de l'amitié, en toute convivialité. Nous aurons beaucoup de plaisir à vous retrouver, grands et petits, lors de cette cérémonie.



Les pompiers de Dolomieu passeront prochainement dans le village pour **les ventes de calendriers** en porte à porte. Nous vous prions de leur réserver votre meilleur accueil !

Un **GRAND MERCI** à toutes les bonnes volontés qui à chaque fois concourent à la propreté de notre village !

Mais nous savons que vous êtes nombreux à avoir pour habitude de ramasser les déchets lors de vos promenades.

Grâce à vos efforts, nous prenons toutes et tous plaisir à nous promener à Saint-Sorlin-de-Morestel.

Merci également à l'équipe enseignante de notre commune qui s'emploie, jour après jour, à inculquer à la jeunesse le gène « soin de la planète ».





Collecte pour recyclage à l'école de Saint-Sorlin :

L'école de Saint-Sorlin de Morestel a obtenu le label E3D niveau 1, il s'agit d'une reconnaissance des efforts menés à l'école concernant les gestes bons pour la planète.

Nous continuons toujours nos efforts pour protéger la planète et avons créé des collectes au sein de l'école où tout

le monde peut amener des choses sur les horaires et jours d'ouverture.

Vous trouverez ci-dessous la liste des choses collectées au sein de l'école :

- **Bouchons en plastique** pour l'association Handi'chiens qui finance l'achat et la formation de chiens pour les personnes handicapées.
- **Cartouches d'encre d'imprimante jet d'encre et laser** pour la société LVL qui aide les enfants.
- **Lunettes de vue et solaire** adultes, enfants et bébés pour l'association la Montagne du Bonheur qui intervient tous les étés au Ladakh en Inde himalayenne.
- **Fournitures scolaires usagées** (feutres, stylos, surligneurs, crayons à papier, etc.), en lien avec l'association locale de Corbelin ECOLIERS DU MONDE qui parraine des écoliers népalais pour leur scolarité.
- **Gourdes de compotes ou yaourts à boire**, pour le recyclage cela rapporte un peu d'argent pour la Coopérative scolaire de l'école.
- **Capsules Tassimo**, pour le recyclage cela rapporte un peu d'argent pour la Coopérative scolaire de l'école.
- **Tubes de dentifrice et brosses à dents**, pour le recyclage cela rapporte un peu d'argent pour la Coopérative scolaire de l'école.
- **Piles** pour le recyclage, bientôt en partenariat avec l'association Batribox.

Puis nouveau cette année le partenariat avec **le clos des chats à Dolomieu** afin de tous nous sensibiliser sur le bien-être animal et aussi participer à l'aide à cette association de bénévoles.

Céline Gaillard,
Directrice de l'école Maryse Budin



Contrôles sanitaires de l'eau potable

L'adduction d'eau potable de Saint-Sorlin est gérée par le Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC) (l'ancien nom, plus connu de tous était Syndicat des Eaux de Montcarra).

Dans le cadre de ses missions, ce syndicat assure la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'eau potable est analysée par les services compétents pour s'assurer de la qualité du produit distribué.

En plus, un service spécialisé du syndicat est amené à se déplacer chez des particuliers pour pratiquer des contrôles de la qualité de l'eau au niveau des installations privées (cuisine, salle de bains). Au cas où vous seriez sollicités par le SEPECC pour une visite à domicile, merci de laisser libre accès à l'agent mandaté. **Celui-ci prévient en amont de son passage, aura une carte professionnelle et un véhicule sérigraphié au nom du syndicat intercommunal. Suite à la prise de rendez-vous, vous pouvez le vérifier en appelant le SEPECC à Montcarra au 04 74 92 40 28.**

Ces visites régulières qui répondent à une obligation sanitaire et réglementaire sont généralement faites chez les usagers en bout de ligne mais aussi systématiquement après des travaux sur les canalisations vous desservant localement. Ces travaux peuvent être édictés par des fuites, ruptures de canalisation ou travaux programmés. L'agent viendra alors collecter plusieurs échantillons de votre eau pour contrôler le chlore, la turbidité, et la bactériologie de celle-ci. Cette intervention ne dure que quelques minutes.

Merci encore de lui réserver le meilleur accueil.



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

La commission culture de Saint-Sorlin de Morestel
est heureuse de vous inviter à



LA Dictée de Saint-So

Pour les plus de 10 ans
Réservez conseillé*



DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024
à 14h30

Salle des mariages
Mairie - place du 8 mai 1945
38510 Saint-Sorlin de Morestel



* 06 20 86 46 93 / saintsorlindictee@orange.fr
Renseignements: www.saint-sorlin-de-morestel.fr

SAINT-SORLIN DE MORESTEL

illumine sa salle du caveau

en MUSIQUE

Exposition « concertisée »

samedi 7 décembre 2024

1 | Exposition « Les Musiciens »

Peintures – Photos – Instruments
de **10h00 à 18h00**

GRATUIT



GRATUIT

3 | Animation « Noël Swing »

Groupe de Musique Actuelle
de l'école de musique de La Tour Du Pin
de **15h00 à 18h00**

3 | Verre de l'amitié

Boissons chaudes – Gâteaux offerts
à 18h00



Détails et renseignements
www.saint-sorlin-de-morestel.fr





Le tri, un petit geste du quotidien, un grand pas pour l'environnement

Aujourd'hui, il existe différents modes de valorisation des déchets.

Une majorité peut avoir une seconde vie... Pour cela, il suffit juste de modifier certaines de nos habitudes ! En savoir plus : <https://sitom-ni.fr/reduire-et-trier.php>

Les bons gestes sont nos alliés : un doute ? Un clic !

<https://quefairedemesdechets.ademe.fr/>



À LA DÉCHETERIE, ON DÉPOSE :

- Les déchets verts (feuilles mortes, tonte de pelouse, taille de haie, etc.)
- Les produits toxiques (déchets dangereux des ménages (DDM), peinture, batterie de voiture, etc.)
- Les déchets recyclables (verre, textile, métaux, bois, etc.)
- Les déchets d'équipement électrique et électronique (D E E E) , c o m m e l'électroménager, etc.

DANS LE BAC JAUNE (TRI SÉLECTIF) ON DÉPOSE :

- Emballages métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques, cartonnets
- Papiers et journaux

ON COMPOSTE :

- Les déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes, etc.)
- Les résidus alimentaires (épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, marc de café, etc.)
- Les déchets organiques autres (paille, sciure de bois, fumier, etc.)



Les conséquences des bons tris

Par exemple, si le verre est bien trié, le volume de mâchefers diminue, **un bon point...**

... POUR LES COLLECTIVITÉS

Les coûts de collecte et de traitement sont plus importants lorsque les consignes de tri ne sont pas respectées.

... POUR L'ENVIRONNEMENT

La valorisation des mâchefers est complexe et limitée. Moins il y en a, mieux c'est pour l'environnement.

... POUR LES AGENTS DE COLLECTE

Le verre présent dans les ordures ménagères rend plus important risque de coupures.



Les conséquences des mauvais tris

La qualité des déchets réceptionnés impacte l'efficacité du Pôle Déchets-Energies. Certains déchets causent de gros dégâts dans les installations : bourrages, explosions, pics d'émission de polluants ...

Ils sont à l'origine d'**arrêts imprévus aux lourdes conséquences** :

Réparations coûteuses, perte de production d'énergie et mise en danger du personnel travaillant sur le site. Des incivilités dangereuses et chères !

Quelques trouvailles indésirables et leurs impacts !

Bonbonnes de gaz = explosion dans le four.



Sèche-serviettes = bourrage du four.

Batteries et piles : explosion et pollution de l'air



Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas.

Pour éveiller vos papilles, Saint-Sorlin en Fête vous propose sa traditionnelle

VENTE D'HUITRES de l'Etang de Thau, et ses **CREVETTES**

le **DIMANCHE 10 NOVEMBRE**

à partir de 9 heures, et toute la matinée

Salle Suzanne et Louis Gilet.



La dégustation pourra éventuellement se faire sur place et une buvette sera installée.

Vu le succès rencontré les années précédentes,

il est souhaitable de réserver au 07 84 00 32 80 ou 06 84 88 24 08 !

Nous vous attendons très nombreux.

Gilles Patricot,

Président de Saint-Sorlin en Fête



Une vente de brioches aura lieu par le club, lors de la vente d'huîtres et de crevettes proposée par Saint Sorlin en fête.

Le prochain moment convivial pour tous les adeptes du club sera le mercredi **20 novembre 2024 à partir de 14h**. Bien d'autres surprises attendent tous les adhérents, tout le long de cette fin d'année !

Toutes les manifestations se dérouleront **dans la cour de la salle des fêtes « Suzanne et Louis GILET »** à Saint-Sorlin-de-Morestel où il y a trois accès réservés aux détenteurs de carte mobilité inclusion (l'entrée en voiture se situant route de Vasselin). Pour les autres personnes plusieurs parkings sont à disposition alentour.

Nicole Gleize

Présidente du club Diamant



Vous pouvez toujours vous procurer **la nouvelle revue N° 9** du groupe histoire pour 12 € en appelant :

Patrice Bonnaz (07 81 74 16 20)

ou Mireille Rivier (06 81 61 63 63).



*Nos
rendez-vous*

10 novembre
Huîtres, crevettes
et brioches des gourmets

11 novembre
Commémoration

17 novembre
« Dictée de Saint-So »

6 décembre
Fête des lumières

7 décembre
Exposition « En musique »

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-mostel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h